



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 juin 1998**

**Préparation du troisième millénaire**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Juin 1998

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous propose de préparer, dès maintenant, l'entrée dans IIIème millénaire.

Pour ce, un chef de projet doit être nommé et une enveloppe financière dégagée dans le cadre du budget 1999 avec dès cette année une première ligne de principe de 500 KF qui permette d'enclencher la mise en oeuvre d'orientations dans trois directions :

- la réalisation d'oeuvres artistiques telles que sculptures, tapisseries, fresques dans le cadre de la réalisation de l'Hôtel Administratif,

- des activités festives qui jalonnent tout au long de l'année 2000 l'entrée dans le IIIè millénaire,

- les équipements d'accompagnement.

Aujourd'hui, dans cette troisième direction, il vous est proposé symboliquement la plantation d'arbres

Trois actions seraient envisagées :

- dans chaque quartier, un arbre en un lieu marquant,

- le long de la Coulée Verte, plus particulièrement sur le tronçon Pré Leroy - Noron dont il est justement envisagé la réalisation complète pour l'an 2000,

- sur le périmètre de la commune qui représente environ 50 km en utilisant les chemins existants si possible, ces cheminements ayant une fonction piétonne et de pistes cyclables.

Pour les actions 2 et 3, le principe serait un arbre tous les 50 à 100 m, soit un total d'environ 1200 arbres.

Si pour l'action 2, une D.U.P. en date du 30 avril 1998 a été obtenue dans le cadre du projet de Coulée Verte, il convient de procéder à l'identique sur l'action 3 pour les parties dont nous ne sommes pas propriétaires tout en proposant bien entendu une acquisition amiable sur une bande de 6 m.

Les haltes de pique nique pourraient être également envisagées tous les 5 km. Une signalétique adéquate serait mise en place.

Enfin, pour cette action hautement symbolique, il paraîtrait intéressant d'y associer les enfants des écoles et de la réaliser en tout ou partie au travers de chantiers d'insertion.

Pour que le projet aboutisse rapidement, il convient de procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer le cas échéant des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de ces manifestations et réalisation d'équipements évoqués dans la présente délibération.

- poursuivre à l'amiable ou par voie d'expropriation, l'acquisition des parcelles concernées par le projet dans la limite des crédits inscrits,

- solliciter pour cette opération une déclaration d'utilité publique et demander à Monsieur le Préfet, l'ouverture de l'enquête publique.

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires potentiels,

- autoriser le Maire à signer les appels d'offres à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)